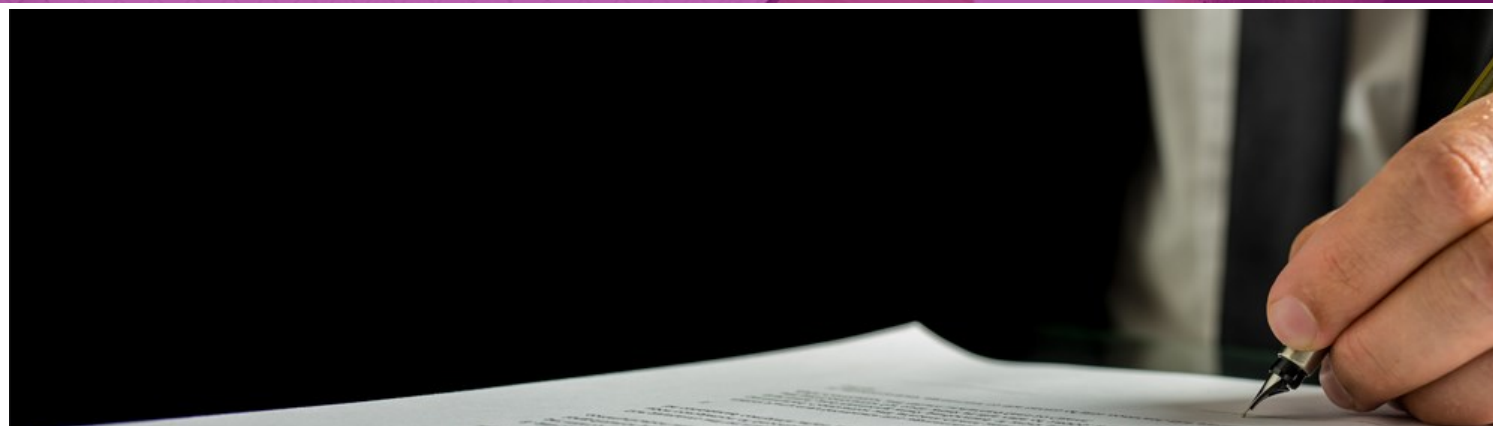


OBLIGATIONS DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE : DEVOIR DE CONSEIL ET D'INFORMATION



Les textes législatifs évoluent, les risques du métier aussi !

Présentiel - Niveau Initiation



PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Cadre légal de l'intermédiation

Directives européennes
Objectifs
Évolutions à venir avec la DDA
Réglementation française
Définition de l'intermédiation
Dérogação
Limites

2. Présentation des intermédiaires en assurance

Courtier
Agent général
Mandataire d'assurance
Mandataire d'intermédiaire

3. Contrôle de l'activité d'intermédiation et risques de sanctions

Présentation de l'ACPR et de ses missions
Contrôle des intermédiaires
Sanctions

4. Conditions d'accès à l'activité d'intermédiation

Honorabilité
Capacité professionnelle
Assurance de responsabilité civile professionnelle
Garantie financière
Immatriculation à l'ORIAS

5. Obligations des intermédiaires

Obligation de diligence
Fondement
Mission accrue pour le courtier
Obligation de loyauté
Relations intermédiaires / compagnies
Relations intermédiaires / compagnies / clients
Relations entre intermédiaires
Risque de détournement de fonds

6. Procédures internes obligatoires

Procédures liées à la gouvernance produit
Procédure de conflit d'intérêts
Procédure de réclamation
Procédure de vente
LCB-FT et gel des avoirs
RGPD

7. Focus sur l'obligation d'information et le devoir de conseil

Fondement de la responsabilité
Modalités et bonnes pratiques
Lors de la conclusion du contrat
En cours de contrat
En cas de sinistre
Savoir réagir face à une mise en cause

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences
- Évaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage
- Exposés suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants

REF : RCIA
DOMAINE : Juridique
DURÉE : 7 heures
MODALITÉ : Présentiel
NIVEAU : Initiation
FORMATEUR : Expert du domaine ayant une véritable pratique terrain

PUBLIC : courtiers, agents généraux, mandataires, chargés de clientèle, souscripteurs et rédacteurs
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : connaître les dispositions légales qui régissent les obligations et les statuts des intermédiaires en assurance
définir les contours du devoir de conseil et d'information

éviter les erreurs les plus fréquentes tout au long de la vie du contrat
acquérir une rigueur de gestion permettant de réduire les risques de mises en cause

PRÉREQUIS :

aucun

PRIX :

550 euros HT déjeuner offert

PROCHAINES FORMATIONS

DATE	VILLE
28 MARS 2019	PARIS
24 JUIN 2019	PARIS
16 OCTOBRE 2019	PARIS
12 DÉCEMBRE 2019	PARIS
4 SEPTEMBRE 2019	DOLE

REMARQUES

Pour toute question d'ordre logistique, votre interlocutrice se tient à votre disposition : Joséphine MERCIER,

inter@af2a.com

Pour toute question d'ordre pédagogique, vous pourrez recontacter votre formateur pendant 2 mois via cette adresse

email : formateur@af2a.com pour lui poser une question portant sur le contenu de votre formation